

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 18 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Décision modificative n°1 au Budget Primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2026.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI. Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 17 avril 2026 adoptant le Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2026,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,
Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

• **Section d'exploitation :**

Exploitation	Dépenses	Commentaires
Art.6588	+8 300 €	Reversements Taxes d'amarrage
TOTAL	+8 300 €	

Exploitation	Recettes	Commentaires
Art.7083	-14 900 €	Modification d'imputation loyer station d'avitaillement
Art.753	+8 300 €	Bail Newport et Geronimi
Art.7588	+14 900 €	Modification d'imputation loyer station d'avitaillement
TOTAL	+8 300 €	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte la décision modificative N°1 au Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2026 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-062B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

